

Le coût de l'inflation pour les établissements

Pour l'enseignement supérieur et la recherche (ESR), le projet de loi de finances initial prévoit seulement 1,5 milliards d'augmentation qui reste très en dessous des effets de l'inflation prévue en 2022. Le financement des surcoûts liés à l'inflation et à la hausse du prix de l'énergie dans nos établissements reste en question. Certaines universités ont déjà chiffré ce surcoût entre 2 millions et 6 millions d'euros, soit l'équivalent d'une masse salariale de 30 à 100 postes titulaires. Le gouvernement prévoit-il d'imposer aux établissements universitaires un choix entre se chauffer et recruter : le SNESUP-FSU refuse que les arbitrages budgétaires se fassent au détriment des missions de formation et de recherche. Il rappelle que le télétravail et les cours en distance ne peuvent pas être la solution pour faire baisser la note de chauffage, ni pour remédier aux graves pénuries de salles rencontrées dans quasiment tous les établissements en cette rentrée. Face au manque d'anticipation de la part du gouvernement, le SNESUP-FSU demande en urgence que le budget pour l'ESR soit substantiellement révisé à la hausse pour prendre en compte cette réalité. À l'heure où s'engagent dans certaines universités des travaux nécessaires de rénovation énergétique des bâtiments, le SNESUP-FSU rappelle qu'il manque aujourd'hui l'équivalent de trois universités de taille moyenne pour accueillir les étudiant·es.

Par ailleurs, le financement de la recherche prévu par la LPR avec une augmentation de 548 millions d'euros pour 2022 ne comble pas l'inflation qui amputera le budget de la recherche.

Les mesures non financées

Enfin, le glissement vieillesse technicité (GVT) et le financement de l'augmentation annoncée du point d'indice (3,5 %, par ailleurs très loin des 10 % minimum attendus et de l'indexation des salaires sur l'inflation) ne sont pour l'heure pas inscrits dans le projet de loi de finances. Des effets d'annonce, mais rien pour une vraie politique de revalorisation de nos salaires par l'augmentation du point d'indice et la refonte des grilles salariales, y compris pour les contractuel·les. Les dernières annonces pour les salaires des enseignant·es du primaire et du secondaire doivent également se traduire dans le supérieur pour éviter un découplage des carrières et des rémunérations entre

l'Éducation nationale et l'ESR et ainsi un nouveau décrochage de l'ESR. Le SNESUP-FSU demande par ailleurs que les pertes cumulées de pouvoir d'achat des enseignant·es et enseignant·es-chercheur·es (EC) soient compensées en portant la prime statutaire pour tous et toutes aux niveaux programmés pour la composante C1 du RIPEC - en vue de son intégration au traitement - et que dans le même temps la reconnaissance du doctorat et des fonctions de recherche se fasse par l'amélioration des grilles des EC et une harmonisation de leurs flux d'avancement de grade sur ceux des corps enseignants.

Contre les EPEX

Au-delà du budget insuffisant, la déstructuration de l'ESR se poursuit. Le calendrier de sortie des expérimentations semble s'accélérer avec pour seule issue le statut de Grand Établissement (GE) conservant les statuts dérogatoires au code de l'éducation. PSL, Grenoble, Nice, Cergy seront les premiers. Le SNESUP-FSU rappelle son opposition à ce statut de GE qui vise à détruire la démocratie universitaire, fondement de l'université, à transformer en profondeur son fonctionnement et plus généralement à poursuivre dans la voie de la liquidation de l'université publique.

Par ailleurs, la pression se renforce aujourd'hui sur les composantes des établissements pour la création de chaires de professeur junior (CPJ). Le SNESUP-FSU rappelle que ces emplois de contractuel·es hors procédure de recrutement collégiale fracturent les EC en instituant des modes de recrutement de titulaires et des carrières à deux vitesses. Le SNESUP-FSU rappelle qu'il manque aujourd'hui plus de 60 000 personnels titulaires toutes catégories confondues. Les CPJ ne sont pas une réponse acceptable mais la porte ouverte à de nombreuses dérives et dévoiements. Pour améliorer le potentiel de recherche et de formation, cruellement en déficit, le SNESUP-FSU appelle à se battre pour la création de postes d'EC titulaires.

Dans la droite ligne de Parcoursup, la plateforme Trouver mon master devrait être mise en œuvre pour la rentrée 2023. Elle s'inscrit dans la même politique de gestion des flux et de contournement de la problématique centrale qui est la pénurie des places pour les titulaires d'une licence. Le SNESUP-FSU défend le droit à la poursuite d'étude de toutes et tous les étudiant·es sur la base de l'obtention du diplôme de Licence. Cela passe notamment par l'ouverture de places en Masters dans les formations publiques. Pour rappel, les effectifs des étudiant·es de l'enseignement privé ont doublé en 10 ans pendant que ceux de l'université publique n'ont augmenté que de 20 %. Cette tendance est favorisée par Parcoursup où le nombre de places a

augmenté de 17 % pour le privé, boosté par des aides publiques, contre seulement 0,3 % dans le public.

Dans ce contexte de rentrée particulièrement dégradé, le Snesup-FSU appelle les personnels et étudiant·es à se mobiliser en vue de la journée d'action et de grève interprofessionnelle du jeudi 29 septembre contre la précarité croissante, pour l'amélioration de nos conditions de travail, la revalorisation de nos salaires et pour plus de justice sociale et écologique. Cette journée doit s'inscrire dans une mobilisation unitaire, large et dans la durée.

Plus d'infos : <https://www.snesup.fr/>